COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 22 février 2013

à 20 heures

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ANDRIOT Michel, Maire.

Etaient présents : ANDRIOT Michel, VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, MONCHARMONT Claudine, POUPON Jean-Michel, VIGNERON Chantal, GAUCEL Gérard et ANDRIOT Georges.

Ayant donné pouvoir : ANDRIOT Fabienne à BERGER Christian et LANGILLIER Arlette à VIGNERON Chantal.

Absents : BERGER Michel.

I. RENOUVELLEMENT DU PROJET SOCIAL : intervention de Virginie RUBIO

Dans le cadre du renouvellement de son projet social, le centre social du canton de LUZY souhaite échanger avec le conseil municipal afin de réaliser un projet social partagé et pertinent.
Premièrement, Virginie RUBIO, directrice du centre social tient à faire remarquer que l'activité CEJ mise en place par la commune et animée par le centre social fonctionne très bien et semble répondre à un besoin compte tenu de l'évolution des inscriptions (2012 : 12 inscrits / 2013 : 20 inscrits).
Ensuite elle présente les activités du centre social.
Enfin, concernant le projet social, elle rappelle que celui-ci doit être renouvelé pour une période de 4 ans et afin de le mettre en place souhaite connaître les problématiques rencontrées au niveau du territoire et les attentes des habitants ainsi que leurs besoins. C'est pourquoi elle vient à la rencontre des élus qui sont les interlocuteurs privilégiés des habitants de leur territoire.

II. RYTHMES SCOLAIRES

Madame VOILLIOT Bernadette présente aux membres du Conseil Municipal les modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires applicable, sauf dérogation, à la rentrée de septembre 2013.
Principe : aménagement du temps scolaire sur neuf demi journées au lieu de huit actuellement dans le 1er degré (mercredi matin sauf dérogation argumentée sur la base d'un Projet Educatif Territorial)
Comparaison : les écoliers français concentrent le plus grand nombre d'heures d'enseignement sur le plus faible nombre de jours (144 jours contre 190 en Finlande et au Royaume-Uni et 208 en Allemagne)
Objectif : favoriser la réussite de tous les élèves par une réduction du temps d'enseignement quotidien
Motivation : - 50 € par élève si mise en place à la rentrée 2013/2014
- 0 € si mise en place à la rentrée 2014/2015

Organisation de la journée :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire réparties sur 9 ½ journées dont le mercredi matin
- Durée maximale de 5 h 30 par jour
- Durée maximale de 3 h 30 par ½ journée
- Pause méridienne d'1 h 30 minimum sans possibilité de dérogation
- Activités Pédagogiques Complémentaires à raison de 36 h annuelles (1h par semaine) venant s'ajouter aux 24 h d'enseignement hebdomadaires en direction des élèves rencontrant des difficultés, pour les aider dans leur travail personnel

Après cet exposé ;
Après avoir fait connaître la position des élus du regroupement pédagogique qui souhaitent reporter cette mesure à la rentrée 2014/2015 ;
Après avoir pris en considération les avantages et inconvénients ;
Le conseil municipal souhaite attendre la rentrée 2014 pour appliquer cette réforme qui présente encore pas mal de zones d'ombres et qui de plus va encore coûter à la collectivité sans être sûr d'un retour positif quant à la nouvelle dispense d'enseignement.

Affiché le 26 février 2013

En conséquence, il faudra saisir le Président du Conseil Général avant le 09 mars pour qu'il organise les transports scolaires 2014/2015 en conséquence ainsi que le DASEN pour une demande de report à 2014 avant le 31 mars.
Madame VOILLIOT indique qu'il faudra envisager de faire un sondage auprès des familles fin d'année 2013 afin de connaître leurs attentes en matière d'organisation de la semaine pour la rentrée 2014/2015.

III. MONTCHARLET

L'entreprise DUFRAIGNE a rédigé un devis concernant la réalisation de l'arc trilobé manquant pour un montant HT de 1663.26 € (déduction faite de la remise en état de l'arc trilobé abîmé correspondant à 608 € HT)
Le conseil municipal accepte la réalisation de ces travaux et en assumera la totalité de la charge financière.
En contrepartie, le conseil municipal souhaite que l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Chiddois, compte tenu de son objectif poursuivi, supporte en totalité la facture d'aménagement paysagé autour du monument du Montcharlet afin de rendre le monument plus visible depuis la place de la mairie pour un coût de 2 392 €.
En ce qui concerne la statue, elle sera nettoyée par les soins de la collectivité aux beaux jours.

IV. JAVELLISATION DU CAPTAGE

Le plan de financement escompté pour la javellisation des sources ci-dessous est validé par le conseil municipal.

Plan de financement prévisionnel en €

Montant HT des travaux	**13 326**
DETR 20 %	2 665
Agence de l'Eau Loire Bretagne 40 %	5 330
Conseil Général Nièvre 20 %	2 665
Autofinancement	**2 666**

V. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Le résultat de clôture 2012 présente un solde global créditeur de **68 909.41 €** à reporter en section de fonctionnement (déficit investissement = 126 197.69 / excédent de fonctionnement = 195 107.10 €)
En section d'investissement, on peut escompter les recettes suivantes à savoir environ 77 300 € concernant le programme de renforcement des routes stratégiques du bois (versement tranche ferme et conditionnelle) + 3 249 € (solde subvention Com Com / Montcharlet) + environ 6 000 € pour le programme voirie (DCE) soit un total de **86 549 €**

- PROGRAMMES A ENGAGER *budget commune 2013*

→ Poursuite du renforcement de la desserte forestière sur le chemin communal n° 2
Coût 64 643.80 € TTC

→ Voirie
Coût 14 042.23 € TTC
Priorités 2013 :
- VC n° 19 de Montgeby : 3 849.92 € TTC
- VC n° 21 de Tillot : 4 933.50 TTC
- VC n° 22 des Pautas : 2 930.20 € TTC
- VC n° 34 de Montcharlon : 2 328.61 € TTC

→ Acquisition de l'étang près de la fontaine Saint Jean
Coût 6000 €
Le pré attenant nous a été proposé à l'achat mais le conseil municipal n'y est pas favorable compte tenu qu'il ne s'agit pas d'un besoin vital et que les finances doivent être contenues.

→ Extension du réseau électrique au lieudit « Les Tanielles »
Coût 1 501.50 €

→ Déflecteur tracteur tondeuse
Coût 130 € TTC + port

→ Vitrine école
Coût 190.16 € TTC
→ Douchette évier salle des fêtes
Environ 300 €
→ Micro-ondes salle des fêtes
Environ 250 €

Au niveau du budget de fonctionnement, il est prévu de :
→ procéder au bouchage de trous sur les routes en point à temps
→ refaire l'aqueduc sur la route de Tillot avant la réalisation du renforcement de la route dans le cadre de la desserte forestière
→ refaire les aqueducs de La Verchère et de Montcharlon
→ réparer les deux ouvrages d'art signalés, à savoir celui de Champ Mou et celui de Couloise
→ raccorder le local technique à l'électricité
→ procéder à la reliure de l'état civil (décennie 2003-2012)
Environ 250 €
→ procéder à la restauration de registres anciens de l'état civil
A chiffrer

- **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS** ***budget commune 2013***
Les subventions accordées sur le budget 2012 (voir ci-dessous) seront reconduites en 2013

ORGANISMES	Montant
Banque Alimentaire Bourgogne	40
Foires et Marchés	50
ONAC	20
Croix Rouge	40
Harmonie Municipale de Luzy	125
CCJA	50
AFSEP	20
Association des Amis BDP Nièvre	42
AAPPMA « Le Carpillon »	30
MFR Chaumont	25

Les nouvelles demandes de la part de la Fondation du Patrimoine, du collège Anthony Duvivier et de l'Association du Souvenir Français seront honorées de la façon suivante :
* Fondation du Patrimoine : 50 €
* Collège Antony Duvivier : 150 € (3 enfants qui partent en voyage d'études x 50 €)
* Association du Souvenir Français pour la remise en état des soldats de la guerre 14/18 : 50 €

- **PROGRAMMES A ENGAGER** ***budget AEP 2013***
Le résultat de clôture 2012 présente un solde global créditeur de **53 773.38 €** à reporter en section de fonctionnement (excédent investissement = 421 € / excédent de fonctionnement = 53 352.38 €).
Ce budget ne présente pas de difficulté particulière.

→ Javellisation au captage
Coût 15 937.90 € TTC
→ Analyseur de chlore
Coût 680 €
→ changement de 6 compteurs par an (rotation recommandée)
Coût 810 €

Au niveau du budget de fonctionnement, il est prévu :
→ le nettoyage des abords du château d'eau
→ la réfection de la clôture du château d'eau
→ le changement de la crépine (350 €)
→ l'installation de tamis à mailles fin sur les aérations des cuves (115 €)

VI. REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU

Le règlement du service de l'eau établi en 1994 a dû être mis à jour en fonction de l'évolution de la législation notamment :

- décret 2008-652 du 2 juillet 2008 visant à la déclaration des dispositifs de prélèvements, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau
- nouveau dispositif législatif datant de 2011 concernant la surconsommation d'eau visant à améliorer la situation des usagers du service de distribution d'eau subissant une hausse de leur facture suite à une fuite ou à un dysfonctionnement du compteur.

Le conseil municipal valide la nouvelle rédaction du règlement du service de l'eau.

VII. EXAMEN POUR PARTICIPATION SPECIFIQUE LORS MISE A DISPOSTION SALLE DES FETES

La situation du bar restaurant « Le Montcharlet » avait été examinée en séance du 20 janvier 2012 lui accordant un tarif spécifique pour l'exercice 2012 pour la location de la salle des fêtes compte tenu de la morosité économique du moment (50 € par manifestation au lieu de 160 € pour un jour + 60 € par jour supplémentaire).
Cette situation étant exceptionnelle, il est décidé d'appliquer les tarifs normaux pour l'exercice 2013.

VIII. CONTRAT DE MAINTENANCE TABLEAU INTERACTIF A L'ECOLE

Lors du conseil d'école du 25 juin 2012, il avait été évoqué la possibilité d'avoir recours à un contrat de maintenance pour les tableaux interactifs des écoles de Chiddes et Millay compte tenu de quelques petits dysfonctionnements (contraste léger).
Une première approche a été vue en conseil Syndical au niveau du SIRP qui a rejeté la charge financière sur les communes car le matériel leur appartient respectivement.
Le conseil municipal ne souhaite pas recourir à un contrat de maintenance car au vu du contrat proposé (devis à hauteur de 300 € HT pour l'intervention d'un technicien sans remplacement de pièces), compte tenu de ce que ce matériel a bientôt 4 ans, si une pièce est défaillante il faudra en supporter le coût.

IX. REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Une consultation est lancée par le comité de bassin Loire-Bretagne auprès des acteurs de l'eau, de la population et des collectivités concernant la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux dudit bassin.
Les enjeux liés au bon état des eaux et des milieux aquatiques, enjeux écologiques, économiques, de santé publique nous intéressent. C'est pourquoi nous sommes consultés sur les problèmes majeurs à résoudre en matière de préservation, de reconquête et de gestion des eaux et des milieux aquatiques (cours d'eau, nappes, milieux humides…).
Un questionnaire est disponible sur www.prenons-soin-de-leau.fr et peut être rempli individuellement par chacun d'entre nous.
Le conseil municipal n'a formulé aucune observation.

X. QUESTIONS DIVERSES

Motion de soutien au projet pôle bois à Sardy les Epiry
Le Pays Nivernais Morvan nous invite à soutenir le projet « pôle bois à Sardy les Epiry » qui vise à privilégier la transformation locale plutôt que l'exportation impactant directement l'emploi.
Le conseil municipal soutient la motion pour le projet de Pôle Bois de Sardy les Epiry.

Motion contre la suppression de desserte à la gare de Nevers
Le Conseil Général de la Nièvre nous invite à soutenir le maintien de la desserte actuelle de Nevers sur la ligne Paris-Clermont-Ferrand et notamment l'arrêt à 20 h
Le conseil municipal soutient la motion contre la suppression de desserte à la gare de Nevers.

La séance est levée à 22 heures

Michel ANDRIOT, Maire.

MAIRIE DE CHIDDES (NIÈVRE)

Affiché le 26 février 2013